

Fiche signalétique

SECTION 1 IDENTIFICATION

Identificateur du produit : Nordic I-Joist, Nordic Lam, Nordic X-Lam

Usage recommandé/restrictions d'utilisation : Éléments structuraux utilisés dans les charpentes en bois résidentielles et commerciales

Manufacturier : Chantiers Chibougamau Ltée
521, chemin Merrill
Chibougamau (Québec) Canada G8P 2K7
Téléphone : 1 418 748-6481

Fournisseur : Nordic Structures
504-1100, avenue des Canadiens-de-Montréal
Montréal (Québec) Canada H3B 2S2
Téléphone: 1 866 817-3418

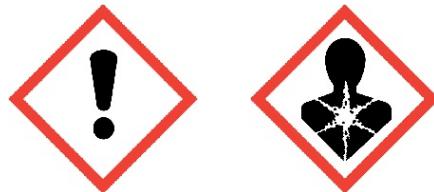
Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1 418 748-6481

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Note : Les produits finis mentionnés à la section 1 ne sont pas classés comme dangereux lorsqu'ils sont dans un état solide. Des activités réalisées avec ces produits, comme le sciage, le ponçage ou l'usinage, peuvent les rendre dangereux en engendrant la création de particules fines. La poussière de bois est considérée dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008, SIMDUT 2015 et OSHA Hazard Communication Standard (HCS) 29 CFR 1910.1200.

Classification de la substance ou du mélange : Sensibilisation cutanée 1; irritation cutanée 2; irritation oculaire 2B; sensibilisation respiratoire 1; toxicité pour certains organes cibles, expositions répétées 1; toxicité pour certains organes cibles, exposition unique 3; Cancérogénicité 1A; poussière inflammable

Symboles :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

Code SGH	Mention de danger
H317	– Peut provoquer une allergie cutanée
H315	– Provoque une irritation cutanée
H320	– Provoque une irritation des yeux
H334	– Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H372	– Risque avéré d'effets graves pour les organes
H335	– Peut irriter les voies respiratoires
H350	– Peut provoquer le cancer
n/d	– Les concentrations atmosphériques de poussières de bois et de résine peuvent créer un feu

Conseils de prudence :

Prévention

Code SGH	Conseil de prudence concernant la prévention
P201	– Se procurer les instructions appropriées avant l'utilisation.
P202	– Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	– Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.
P260	– Ne pas respirer les poussières.
P261	
P264	– Se laver soigneusement après manipulation.
P272	– Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas être apportés à l'extérieur du lieu de travail.
P280	– Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
P281	
P285	– Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention

Code SGH	Conseil de prudence concernant l'intervention
P304	– En cas d'inhalation : en cas de difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P341	
P342	– En cas de symptômes respiratoires : appeler un centre antipoison ou un médecin.
P311	
P302	– En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.
P352	
P333	– En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : demander un avis médical ou consulter un médecin.
P313	
P308	– En cas d'exposition prouvée ou suspectée : demander un avis médical ou consulter un médecin.
P313	
P362	– Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P363	
P314	– Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise.
P305	– En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P351	Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, et si elles peuvent être facilement enlevées.
P338	Continuer à rincer.

Élimination

Code SGH	Conseil de prudence concernant l'élimination
P501	– Éliminer le contenu et/ou le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Autres dangers :

Classement NFPA : Santé : 1; Inflammabilité : 1; Danger physique : 0

Classification HMIS : Santé : 1; Inflammabilité : 1; Stabilité chimique : 0

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substances : Le produit fini n'est pas catégorisé comme une substance.

Mélange :

Nom	CAS no.	Masse %	Note
Bois			
– Poussière de bois	n/d	96-99	-
– Bois (état solide)	n/d		
Résine/adhésif			
– Phénol formaldéhyde	9003-35-4	1-4	La résine/adhésif dans le produit fini est durcie et inerte.
– Isocyanate	n/d		
– Polyuréthane	64440-88-6		
Scellant de protection	n/d	< 1	-
Formaldéhyde	50-00-0	< 0.1	-

SECTION 4 PREMIERS SOINS

Symptômes et effets les plus importants : Se référer à la section 11.

Exposition respiratoire : En cas d'inhalation et de difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Exposition cutanée : Laver la zone affectée à l'eau savonneuse. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Exposition oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste ou si des corps étrangers restent dans les yeux, consulter un médecin.

Exposition orale : Ne s'applique pas dans des conditions normales d'utilisation.

Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial : Si des symptômes d'exposition sont éprouvés ou une surexposition accidentelle se produit, déplacer la personne affectée à l'air frais.

SECTION 5 MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés : Employer des méthodes normales de lutte contre les incendies telles que l'eau, le CO₂ et le sable.

Agents extincteurs inappropriés : Éviter les jets d'eau afin de minimiser les perturbations des déchets de bois enflammés.

Données sur l'explosibilité : Pas de danger d'explosion lorsque le produit est dans un état solide. Les concentrations atmosphériques de poussières de bois et de résine, bien dosées et mêlées à une source d'allumage, peuvent créer une explosion ou un feu si la concentration de poussière de bois excède la limite inférieure d'explosivité de 40 g/m³.

Produits de combustion dangereux : Les composantes majeures de la fumée de bois sont les gaz inorganiques (monoxyde de carbone, ozone et dioxyde d'azote), les hydrocarbures (benzène), les aldéhydes (acroléine, formaldéhyde), les particules solides et les hydrocarbures aromatiques polycycliques.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Non applicable.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence : Gants de tissu ou de cuir pour la manutention de routine, lunettes de sécurité avec protection latérale, bottes à embout d'acier et un masque anti-poussière; utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH si la ventilation est inadéquate. Assurer une ventilation efficace et éloigner les sources d'ignition.

Précautions environnementales : Aucune précaution environnementale particulière n'est nécessaire.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : Aspirer, pelleter ou balayer les déversements et les placer dans un contenant de récupération approprié. Éviter l'utilisation d'air comprimé.

SECTION 7 MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention : Rien d'autre que le matériel personnel de protection.

Conditions de sécurité relatives à lentreposage : Entreposer dans un environnement sec et ventilé, à l'écart des substances incompatibles et des sources d'ignition. Se référer à la section 10 pour les substances incompatibles.

Renseignements spéciaux en matière dexpédition : Protéger de la pluie et de l'exposition à l'eau pour éviter le développement de champignons.

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle :

Nom	ACGIH TLV		OSHA PEL	
	TWA	STEL	TWA	STEL
Poussière de bois	1 mg/m ³	10 mg/m ³	5 mg/m ³	10 mg/m ³
Bois (état solide)	3 mg/m ³ (respirable)	-	5 mg/m ³ (respirable)	-
Résine/adhésif	10 mg/m ³ (inhalable)	-	15 mg/m ³ (inhalable)	-
Scellant de protection	n/d	-	n/d	-
Formaldéhyde	0.3 ppm (plafond)	-	0,75 ppm	2 ppm

Mesures d'ingénierie appropriées : Mesures de ventilation efficaces pour garder la concentration de poussières sous la limite d'exposition admissible. En outre, des mesures d'entretien régulières devraient être utilisées pour minimiser l'accumulation de poussière et réduire le risque de glissement sur les surfaces de plancher.

Mesures de protection individuelle :

Protection pour les yeux et le visage : Lunettes de sécurité avec protection latérale

Protection de la peau et du corps : Gants de tissu ou de cuir pour la manutention de routine; bottes à embout d'acier

Protection respiratoire : Masque anti-poussière; utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH si la ventilation est inadéquate

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Solide

Apparence : Produits de bois de couleur beige

Odeur : Varie de peu à pas d'odeur

Seuil olfactif : Non applicable

pH : Non applicable

Point de fusion/point de congélation : Non applicable

Point initial d'ébullition/domaine d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité : En condition normale d'utilisation, ces produits sont combustibles et peuvent brûler si exposés aux flammes, aux objets de haute température ou à des produits chimiques oxydants.

Limite inférieure/supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité : Se référer à la section 5, « Données sur l'explosivité ».

Tension de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur : Non applicable

Densité relative (gravité spécifique) : 0.40-0.55

Solubilité : Non applicable

Coefficient de partage octanol/eau : Non applicable

Température d'auto-inflammation : Ces produits peuvent s'enflammer s'ils sont exposés à des températures dépassant les 204 °C (400 °F).

Température de décomposition : Ces produits peuvent se décomposer s'ils sont exposés à des températures dépassant les 204 °C (400 °F).

Viscosité : Non applicable

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non réactif en condition normale d'utilisation

Stabilité chimique : Chimiquement stable en condition normale d'utilisation

Risque de réactions dangereuses : Aucun risque de réactions connu en condition normale d'utilisation

Conditions à éviter : Éviter les sources d'ignition et les matières incompatibles

Matières incompatibles : Oxydants (risque de combustion accru)

Produits de décomposition dangereux : Se référer à la section 5, « Produits de combustion dangereux ».

SECTION 11 DONNÉES TOXICOLOGIQUES

10.1 Produit fini dans un état solide

Non catégorisé comme produit toxique. Le bois et les produits du bois émettent du formaldéhyde à un très faible niveau, ce qui est naturel et inférieur au seuil toxique.

10.2 Poussière de bois (dans les activités de fabrication/transformation)

Voies d'exposition probables : Inhalation de la poussière de bois, contact cutané et oculaire.

Effets de l'exposition aigüe : Irritation du système respiratoire, sécheresse nasale, toux, éternuement, respiration sifflante, rhino rhea (écoulement nasal), larmoiement/rougissement des yeux, irritation de la peau. Les affections cutanées et respiratoires préexistantes peuvent être aggravées par l'exposition à la poussière de bois.

Effets de l'exposition chronique : Les mêmes effets que sous une exposition aiguë, ainsi qu'un risque accru de maladie des voies respiratoires supérieures, de sinusite et de dermatite. L'exposition répétée peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Limite d'exposition : 5 mg/m³ TWA (durée moyenne pondérée à 8 heures/jour ou 40 heures/semaine); source : OSHA

Propriété irritante : Peu à modérée

Sensibilisation au produit : Peu à modérée

Cancérogénicité : La poussière de bois a été classée par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme cancérogène pour l'homme dans la fabrication de meubles ou de cabinets, de même que dans les domaines de la menuiserie et la charpenterie. Le formaldéhyde a été classifié par le CIRC, le National Toxicology Program (NTP) et la ACGIH soit comme cancérogène ou cancérogène potentiel pour l'homme. Le formaldéhyde est également réglementé par l'OSHA comme carcinogène humain.

Effets toxiques sur la reproduction : Aucun effet connu

Tératogénicité : Aucun effet connu

Mutagénicité : Aucun effet connu

Nom des produits toxicologiquement synergiques : Aucune interaction connue

SECTION 12 DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicologie :

Produit fini dans un état solide : Non disponible

Résine/adhésif : Non disponible

Scellant de protection : Non disponible

Formaldéhyde :

Groupe	LC ₅₀	Note
Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	118 ppm/96 h	Masse : 0,63 g
	>100 ppm/96 h	Masse : 0,81 g
	207 mg/L/24 h	Longueur : 1,5-1,8 po, masse : 0,5-0,9 g
	168 mg/L/48 h	Longueur : 1,5-1,8 po, masse : 0,5-0,9 g
	50 mg/L/48 h	-
Salmo salar (Saumon atlantique)	156 mg/L/24 h	-
	69 mg/L/96 h	-
	173 ppm/96 h	Masse : 0,6 g
Salvelinus namaycush (Truite grise)	220 mg/L/24 h	Longueur : 4,0 po, masse : 2,5-3,2 g
	167 mg/L/48 h	Longueur : 4,0 po, masse : 2,5-3,2 g
	100 ppm/96 h	Masse : 0,5 g
Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)	100 ppm/96 h	Masse : 0,5 g
	81 ppm/96 h	Masse : 0,71 g
	185 mg/L/24 h	Longueur : 1,4-1,7 po, masse : 0,7-1,1 g
	140 mg/L/48 h	Longueur : 1,4-1,7 po, masse: 0,7-1,1 g
Pimephales promelas (Méné à tête de boule)	24 mg/L/96 h	-

Persistante et dégradation :

Bois : Il est attendu que ce soit biodégradable

Résine/adhésif : Il est attendu que ce soit biodégradable

Scellant de protection : Non disponible

Formaldéhyde : Non disponible

Potentiel de bioaccumulation : Non disponible

Mobilité dans le sol : Non disponible

Autres effets nocifs : Aucun effet connu

SECTION 13 DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Méthodes d'élimination : Éliminer le contenu et/ ou le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Entreposer dans un environnement sec et ventilé.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlements :

U.S. Department of Transportation (DOT) : N'est pas réglementé comme une matière dangereuse

Transport des marchandises dangereuses (TMD) : N'est pas réglementé comme une marchandise dangereuse

IMDG/IATA : N'est pas réglementé comme une matière dangereuse

Numéro ONU : Non applicable

Désignation officielle pour le transport selon l'ONU : Non applicable

Classes de dangers relatives au transport : Non applicable

Groupe d'emballage : Non applicable

Dangers environnementaux : Non applicable

Transport en vrac : Non applicable

Précautions spéciales : Non applicable

SECTION 15 INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Note : Les produits mentionnés à la section 1 contiennent du formaldéhyde (< 0,1 %) et peuvent en émettre à un très faible niveau, inférieur au seuil toxique selon des conditions normales d'utilisation.

Canada :

LCPE : Non applicable pour le produit fini dans un état solide

SIMDUT : Non applicable pour le produit fini dans un état solide

États-Unis :

CERCLA/SARA : Non applicable pour le produit fini dans un état solide

RCRA : Non applicable pour le produit fini dans un état solide

TSCA : Non applicable pour le produit fini dans un état solide

OSHA : Non applicable pour le produit fini dans un état solide

CAA : Non applicable pour le produit fini dans un état solide

Californie, Proposition 65 : Les produits mentionnés à la section 1 contiennent du formaldéhyde (< 0,1 %) et peuvent en émettre à un très faible niveau, inférieur au seuil toxique. Danger : Des activités comme le sciage, le ponçage ou l'usinage de ces produits peuvent produire de la poussière. La poussière de bois est considérée dangereuse et cancérogène selon l'état de la Californie.

New Jersey : Les produits mentionnés à la section 1 contiennent du formaldéhyde (< 0,1 %) et peuvent en émettre à un très faible niveau, inférieur au seuil toxique. Des activités comme le sciage, le ponçage ou l'usinage de ces produits peuvent produire de la poussière de bois. La liste *Environmental Hazardous Substance List* du New Jersey ne s'applique pas au produit fini dans un état solide.

Minnesota : Les produits mentionnés à la section 1 contiennent du formaldéhyde (< 0,1 %) et peuvent en émettre à un très faible niveau, inférieur au seuil toxique. Le sciage, le ponçage ou l'usinage de ces produits peuvent produire de la poussière de bois. Les articles 144.495 et 325F.181 du *1984 Minnesota Statutes* ne s'appliquent pas au produit fini dans un état solide.

Pennsylvanie : La liste *Pennsylvania's Appendix A, Hazardous Substance List* ne s'applique pas au produit fini dans un état solide.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Préparé par : Nordic Structures, Services techniques, téléphone : 1 514-871-8526

Date de préparation : 2017-03-02

Renonciation : Ce document est destiné uniquement à l'éducation en matière de sécurité et non pour un usage en rapport aux spécifications de garantie. Les informations présentées ici ont été obtenues de sources considérées comme fiables et sont fournies sans aucune garantie d'exactitude ou de justesse. Étant donné que la manipulation, l'utilisation et l'entreposage du produit sont hors de notre contrôle, Nordic Structures n'assume aucune responsabilité et décline toute responsabilité pour toute perte, dommage ou dépense résultant de ces activités.

Commentaires : Nordic Structures a tenté de fournir une fiche signalétique claire et informative à être utilisée conjointement avec les produits Nordic Structures. Si vous avez des commentaires et/ou des suggestions concernant ce document, prière de les envoyer à Nordic Structures à l'adresse indiquée ci-dessus ou à info@nordicwp.com.

Abréviations et Acronymes :

ACGIH : American Conferences of Governmental Industrial Hygienists
CAA : Clean Air Act
CAS : Chemical Abstracts Service
CERCLA : Comprehensive Response Compensation and Liability Act
CLP : Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures
DOT : U.S. Department of Transportation
HCS : Hazard Communication Standard
HMIS : Hazardous Materials Identification System
IARC : International Agency for Research on Cancer
IATA : International Air Transport Association
IMDG : International Maritime Dangerous Goods
 LC_{50} : Lethal Concentration for 50% of the animal test population
LCPE : Loi canadienne sur la protection de l'environnement
NFPA : National Fire Protection Association
NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health
NTP : National Toxicology Program
OSHA : Occupational Safety and Health Administration
PEL : Permissible Exposure Limits
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act
SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act
SGH : Système général harmonisé
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL : Short-Term Exposure Limit
TMD : Transport des marchandises dangereuses
TLV : Threshold Limit Values
TSCA : Toxic Substance Control Act
TWA : Time Weighted Average

Références :

Official Journal of the European Union (2008). *Regulation (EC) no 1272/2008 of the European Parliament and of the Council*. Tiré de <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:353:0001:1355:en:PDF>

Osh.Net (2000). *Understanding the OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200*. Tiré de http://www.osh.net/articles/archive/osh_basics_2000_nov29.htm

MSDS Europe (n.d.). *MSDS Information*. Tiré de http://www.msds-europe.com/id-486-h_p_statements_ghs_clp.html

National Library of Medicine (2016). *WebWISER*. Tiré de <http://webwiser.nlm.nih.gov/>